

RENCONTRE AVEC LES SYNDICATS MÉDICAUX
LE MERCREDI 18 MAI 2022 DE 14H00 À 16H00

**POINT D'ÉTAPE - LES 4 GT DE PRATIQUE
AVANCÉE : IADE, PDE, IBODE & IPA**

*Dr François SIMON
Président de la Section EP*

*M. Francisco JORNET
Responsable du Service EP*



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

GROUPE DE TRAVAIL IADE

IADE - Infirmières anesthésistes

(Dr Jean-François CERFON, Marine Thomassin)

- IGAS/DGOS proposent modifications réglementaires visant à reconnaître un exercice plus autonome des IADE sous le contrôle exclusif du MAR (ayant examiné le patient et établi par écrit la stratégie anesthésique + présent sur place) :
 - Activités de soins péri-opératoires (anesthésie générale, anesthésie loco-régionale et réinjections, réanimation per-opératoire) ;
 - Gestion de la douleur (anesthésie loco-régionale et réinjections) ;
 - Transport péri-opératoire des patients stables ventilés, intubés ou sédatisés.
- Il s'agit également d' « universitariser » la formation des IADE et revoir leur référentiel de formation
- La grande majorité des représentants des IADE considèrent qu'ils sont déjà en pratique avancée et refusent tout changement des textes fondateurs du binôme IADE/MAR. Ils ne revendiquent aucun accès direct. Ils demandent néanmoins une reconnaissance de leur statut.

GROUPE DE TRAVAIL PDE

IPE - Infirmières puéricultrices

(Dr Catherine DULIEU, Pauline CAILLEAUD)

- Réingénierie de la formation prévue pour la rentrée 2023/2024. Volonté d'un grade master : deux semestres de formation supplémentaires.
- Proposition d'une modification législative dans le groupe IDE puéricultrice :

La modification porte sur [l'article l4301-1 du code de la santé publique](#). Il est proposé d'ajouter la possibilité pour les IPA d'exercer « *au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'un service départemental de pmi coordonnée par un médecin* » ainsi qu'« *en assistance d'un médecin référent, au sein d'un service départemental de l'aide sociale à l'enfance ou en établissement d'accueil du jeune enfant* ».

La majorité des membres de ce groupe craignent que les intitulés « *coordonnée par un médecin* » et « *en assistance d'un médecin référent* » soient bloquants pour l'existence même de l'IPA au sein de ces structures, dans la mesure où il n'y a pas toujours de médecin.

Volonté d'une clarification sur les modalités d'intervention de chacun : Quand le médecin doit-il intervenir ? Quand l'IDE puéricultrice doit-elle intervenir ?

GROUPE DE TRAVAIL IBODE

IBODE - Infirmières de bloc opératoire (*Dr Henri FOULQUES, Caroline NICET-BLANC*)

- La réingénierie du diplôme IBODE va commencer en septembre 2022 avec une diplomation par l'université et un passage de 18 à 24 mois de formation.
- La pratique avancée des IBODE sera de nouveau abordée quand l'universitarisation de la formation IBODE sera effective (2023/2024).

GROUPE DE TRAVAIL IPA

IPA : infirmières praticiennes

(Dr François SIMON, Dr René-Pierre LABARRIÈRE, Pr Stéphane OUSTRIC, Isabelle JOUANNET)

- Monsieur DEBEAUPUIS nous a présenté un projet de modification de l'article R 4301-1.
- Aux termes de cette modification, l'IPA « participe à la prise en charge globale du patient dont le suivi lui est confié par un médecin ou **s'adresse à lui et qu'il suit pour des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage. Si, le patient n'a pas déclaré de médecin traitant, l'infirmier de pratique avancée l'oriente vers un médecin, susceptible d'être désigné médecin traitant le cas échéant ou de le prendre en charge et lui confier le patient** » (nouveau texte en rouge).

GROUPE DE TRAVAIL IPA

- Une modification de l'article R 4301-4 est également proposée supprimant la nécessité d'un protocole organisationnel des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage de l'IPA.
- Les patients pourraient donc être reçus en accès direct par l'IPA qui, à l'issue (selon leurs propos) d'une démarche clinique, de la réalisation d'un bilan de santé et de la prescription d'examen complémentaires, réorienterait le patient vers un médecin qui ne serait pas nécessairement le médecin traitant.
- Ceci est envisagé aussi bien en ambulatoire qu'en services spécialisés.

GROUPE DE TRAVAIL IPA

Position du CNOM :

- l'orientation par l'IPA après prescription des examens complémentaires est constitutive d'une véritable prise en charge médicale du patient. Il est donc impératif que le CNOM en débattenne en interne et dans le cadre des échanges bilatéraux avec les IPA ;
- le calendrier à marche forcée du groupe de travail n'est pas satisfaisant; les réformes envisagées sont conséquentes et engagent la sécurité des patients et la qualité des soins. Pour procéder à ces réformes, il faut prendre le temps de la réflexion, ce qui est incompatible avec le calendrier proposé par Monsieur DEBEAUPUIS. Par ailleurs, le CNOM est en cours d'élections et ne pourra en aucun cas donner d'avis institutionnel avant la prochaine session de juin 2022.
- Monsieur DEBEAUPUIS a évoqué les négociations conventionnelles que devront engager les syndicats d'infirmiers et d'IPA ; ces négociations risquent d'avoir des impacts sur les négociations conventionnelles menées par les syndicats des médecins libéraux ; il est donc indispensable d'associer les syndicats de médecins libéraux aux présentes discussions.

Merci pour votre attention